

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 16.12.2016	Heure	Numéro 16.182	Département(s) DSJS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Santé
Titre : Régimes de financement des EMS et des soins à domicile
Contenu : Le financement des EMS et des soins à domicile devrait se faire selon trois régimes : 1. Un régime qui reconnaît qu'il y a une CCT de référence pour le domaine de la santé et qui s'applique en donnant droit à un tarif CCT prévu par la loi. 2. Un régime qui n'aurait aucune exigence et qui renverrait à l'application du Code des obligations et de la loi sur le travail ; 3. Un régime intermédiaire officialisé qui imposerait l'application de certaines dispositions impératives de la CCT et qui donnerait également lieu à un tarif intermédiaire.
Développement (facultatif) : La commission Santé souhaite que le canton tienne mieux compte de la diversité des acteurs dans les domaines des EMS et des soins à domicile et qu'elle adapte en conséquence ses régimes de financement. Il s'agit d'offrir plus de souplesse dans la négociation de CCT plus adaptée aux diverses organisations actives et des modes de financement qui en dépendent.
L'urgence est demandée : ☐ Oui ☒ Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Patrick Bourquin, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :